



PANORAMA 015
COMPTES ANNUELS



AVANT-PROPOS

Avec l'introduction des normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards*, IPSAS) le 1^{er} janvier 2015, l'EPFL publie ses comptes annuels pour la première fois selon ces nouveaux standards.

En tant qu'institution fédérale autonome de droit public et de renommée internationale, l'EPFL collabore avec de nombreuses entreprises suisses et étrangères, tisse des collaborations de recherche durables avec des hautes écoles dans le monde entier, acquiert des financements auprès d'agences de financement publiques en Suisse, Europe, Amérique et Asie et auprès de très nombreuses fondations. Ces dix dernières années, les institutions universitaires ont vécu une mutation en profondeur des principes de gouvernance qui les régissent.

La présentation des comptes annuels fait partie de cette évolution. Elle permet d'avoir une nouvelle lecture de la réalité financière de l'EPFL, dont plusieurs aspects méritent d'être commentés.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le financement de base assuré par la Confédération représente près des deux tiers des revenus de l'EPFL, situation identique à celle de 2014. Il est utile de rappeler que cette enveloppe a pour vocation de financer toutes les charges et les investissements de l'infrastructure de base alors que les contributions à la recherche et les dons ou legs, représentant un tiers des revenus, ont pour vocation principale le financement de projets de recherche menés par les scientifiques, et en particulier les doctorants et post-doctorants. Dans leur ensemble, les produits ont progressé à CHF 981 mio en 2015, soit une augmentation de 3.8% par rapport à 2014. Dans le détail, le financement de base a augmenté de CHF 23.9 mio (3.8%) et les fonds de tiers de CHF 6.2 mio (1.9%).

Les charges d'exploitation ont crû à un rythme légèrement plus élevé que les revenus d'exploitation, 4.2% contre 3.2%, ce qui s'explique d'une part par des charges de personnel (64% des charges d'exploitation) qui ont progressé à un rythme plus soutenu, et d'autre part par l'augmentation des charges d'amortissement qui reflètent le niveau élevé des investissements de ces dernières années. A noter tout de même que la progression des charges de biens et services a pu être contenue à 1.5%.

Le résultat financier négatif de CHF 10.1 mio s'explique principalement par l'intégration de la perte attendue (mise en équivalence de 90%) de la Société pour le Quartier Nord de l'EPFL – locataire unique des bâtiments et notamment du SwissTech Convention Center (STCC) – et par une correction de valeur sur le prêt qui lui est accordé. L'année 2015 ne constitue que le deuxième exercice complet d'activité du STCC dont l'EPFL s'est dotée afin de favoriser les échanges sur le campus et accueillir notamment des congrès, des conférences et des événements scientifiques de rayonnement international.

Le résultat net, d'un montant de CHF 31.2 mio en 2015, soit 3.2% de ses revenus d'exploitation, provient, d'une part d'un niveau élevé de dons (principalement sponsoring de chaires et d'infrastructures) qui ont un caractère non récurrent à moyen terme, et d'autre part de l'augmentation de la contribution financière de la Confédération. Compte tenu des nouvelles normes comptables, le résultat positif est aussi le fruit d'un décalage d'un an ou deux entre la reconnaissance du revenu (dons et legs principalement) et l'enregistrement des charges associées.

BILAN

A l'actif:

- **Liquidités et placements financiers à court terme.** La diminution de cette rubrique provient d'une modification des termes contractuels des placements effectués auprès de l'Administration fédérale des finances. CHF 232.2 mio sont ainsi reclassés fin 2015 dans les placements financiers à court terme.
- **Créances à long terme.** Elles présentent le financement promis non versé par des agences de financement et des fondations et correspondent à plus d'une année de revenus hors financement de base.
- **Cofinancement.** Les bâtiments qu'occupe l'EPFL appartiennent à la Confédération et ne figurent par conséquent pas dans son bilan. Par contre, le développement du sponsoring a permis de cofinancer plusieurs bâtiments. La valeur au bilan représente la valeur amortie des donations reçues et transférées à la Confédération.

Au passif:

- **Fonds de tiers affectés.** Il s'agit de la contrepartie des créances à long terme et ils représentent les fonds restant à utiliser pour les projets de recherche. Leur total est plus élevé que les créances à long terme à cause du décalage entre le versement initial (pré-financement) et l'utilisation des fonds.
- **Engagements de prévoyance.** Les engagements de prévoyance, ou plus exactement passif net au titre des prestations définies, sont présentés selon la méthode dynamique prévue par la norme IPSAS 25 et non selon la méthode statique prévue par les principes comptables suisses. Le montant de CHF 542 mio présenté dans le bilan ne signifie pas que la caisse de pensions à laquelle l'EPFL est affiliée est en difficulté, mais on peut en déduire que l'environnement macro-économique – notamment les faibles rendements des placements – peut à moyen ou long terme impliquer des mesures d'assainissement. Rappelons que le taux de couverture légal de l'œuvre de prévoyance du domaine des EPF auprès de Publica était de 100.5% fin 2015.
- **Capitaux propres.** La contrepartie des engagements de prévoyance a impacté les capitaux propres au point de les rendre négatifs. Cette situation, certes anormale, n'aura pas de conséquences monétaires à moyen ou long terme et la capacité de l'EPFL à investir dans des projets novateurs est pleinement assurée grâce aux réserves affectées et libres qui totalisent CHF 310 mio. À première vue, ce montant peut paraître important, mais il est de l'ordre de grandeur du financement de tiers nécessaire pour une année (différence entre produits d'exploitation et financement de base, soit CHF 333 mio).

Bertold Walther
Chef du service financier

André Schneider
Vice-président pour les ressources
et infrastructures

Table des matières

COMPTES ANNUELS	1
Compte de résultat	1
Bilan	2
Variation des capitaux propres	3
Tableau de flux de trésorerie	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7
1 Activités de l'EPFL	7
2 Bases de la présentation des comptes	7
3 Principes comptables et d'évaluation	9
4 Incertitudes relatives aux estimations et jugements réalisés par la direction	17
5 Produits d'exploitation	18
6 Charges de personnel	20
7 Charges de biens et services	21
8 Charges de transfert	21
9 Résultat financier	22
10 Liquidités et placements à court terme	22
11 Créances	23
12 Stocks	23
13 Actifs de régularisation	23
14 Immobilisations corporelles et incorporelles	24
15 Actifs financiers	26
16 Participations	26
17 Cofinancements	27
18 Engagements courants	27
19 Engagements financiers à court et long terme	27
20 Passifs de régularisation	28
21 Provisions	28
22 Engagements de prévoyance	28
23 Fonds de tiers affectés	32
24 Engagements conditionnels et créances conditionnelles	32
25 Engagements financiers	33
26 Leasing opérationnel	33
27 Différences de change	33
28 Rémunération des personnes clés de la direction	33
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	35

Glossaire

AFF	Administration fédérale des finances
CEPF	Conseil des écoles polytechniques fédérales
CFC	Code des frais de construction
CoC	Cost of Completion
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
DBO	Defined Benefit Obligation
ECAL	Ecole cantonale d'art de Lausanne
EPF	Ecoles polytechniques fédérales
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Equivalent à plein temps
FNS	Fonds national suisse
FP7	Framework Programme 7
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
KCHF	Milliers de francs suisses
LH	Leading House
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
MED	Mécanique aile D
OPP	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
PCR	Programmes-cadres de recherche européens
PUC	Projected Unit Credit
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SQIE	Société pour le Quartier de l'Innovation de l'EPFL
SQNE	Société pour le Quartier Nord de l'EPFL
SUVA	Schweizerische UnfallversicherungsAnstalt

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

en milliers de CHF	2014	2015	Ecart	Annexe
Contribution financière de la Confédération	555 864	579 647	23 783	
Contributions aux loyers du domaine des EPF	69 054	69 213	159	
Financement de base	624 918	648 860	23 942	5
Finance de cours et autres taxes d'utilisation	11 443	10 115	-1 328	5
Fonds National Suisse (FNS)	80 214	86 790	6 576	
Commission pour la Technologie et l'Innovation (CTI)	15 962	16 828	866	
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	12 378	15 051	2 674	
Programmes-cadres de recherche européens	65 575	58 419	-7 155	
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	37 998	39 988	1 990	
Autres fonds de tiers liés à des projets (cantons, communes, org. Int, etc)	19 946	28 388	8 441	
Contributions à la recherche, mandats de recherche, prestations des services scientifiques	232 072	245 464	13 391	5
Dons et legs	50 535	51 089	555	5
Autres produits	32 226	25 800	-6 426	5
Produits d'exploitation	951 194	981 328	30 134	
Charges de personnel	583 100	602 930	19 830	6
Charges de biens et services	254 976	258 791	3 815	7
Amortissements	44 336	49 191	4 855	14, 17
Charges de transfert	20 200	29 173	8 973	8
Charges d'exploitation	902 611	940 084	37 474	
Résultat d'exploitation	48 583	41 244	-7 340	
Produits financiers	8 662	18 689	10 026	
Charges financières	17 274	28 746	11 472	
Résultat financier	-8 612	-10 057	-1 445	9
Résultat de l'exercice	39 972	31 187	-8 785	

L'augmentation des produits d'exploitation de 3.2% est en grande partie expliquée par l'évolution favorable de la contribution financière de la Confédération.

Les charges d'exploitation ont crû de 4.2% dont près de la moitié est expliquée par l'évolution des charges de personnel. A noter que les charges de transfert comprennent en 2015 des contributions uniques de KCHF 15 000 en faveur d'organisations partenaires.

Bilan

en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2015	Ecart	Annexe
Liquidités et placements à court terme	336 064	90 562	-245 502	10
Créances à court terme	27 908	42 759	14 850	11
Placements financiers à court terme	32 678	262 951	230 272	15
Stocks	2 170	2 075	-96	12
Actifs de régularisation	15 984	10 595	-5 389	13
Total de l'actif circulant	414 805	408 941	-5 864	
Immobilisations corporelles	181 417	186 381	4 964	14
Immobilisations incorporelles	1 652	2 626	974	14
Créances à long terme	341 150	339 669	-1 482	14
Participations	2 172	1 444	-728	16
Placements financiers à long terme	23 271	20 161	-3 110	15
Cofinancements	58 824	72 538	13 714	17
Total de l'actif immobilisé	608 486	622 818	14 332	
Total de l'actif	1 023 291	1 031 759	8 468	
Engagements courants	77 257	78 056	799	18
Engagements financiers à court terme	145	503	357	19
Passifs de régularisation	19 978	18 618	-1 360	20
Provisions à court terme	16 983	19 193	2 210	21
Capitaux de tiers à court terme	114 363	116 370	2 007	
Fonds de tiers affectés	385 614	371 963	-13 650	23
Engagements financiers à long terme	13 734	19 760	6 027	19
Engagements de prévoyance	387 587	542 315	154 728	22
Provisions à long terme	19 714	19 998	284	21
Capitaux de tiers à long terme	806 648	954 037	147 389	
Total des capitaux de tiers	921 011	1 070 406	149 395	
Réserves de réévaluation	-127 781	-299 895	-172 114	
Réserves affectées	144 607	161 870	17 264	
Réserves libres	144 036	147 870	3 834	
Cofinancement de l'immobilier de la Confédération	58 824	72 538	13 714	17
Excédent (+) / Déficit (-) de Bilan	-117 406	-121 030	-3 624	
Capitaux propres, part attribuable à la Confédération	102 280	-38 647	-140 927	
Parts minoritaires	-	-	-	
Total des capitaux propres	102 280	-38 647	-140 927	
Total du passif	1 023 291	1 031 759	8 468	

A l'actif, les variations les plus importantes concernent d'une part les placements auprès de l'AFF dont l'échéance est passée de «< 90 jours» à «> 90 jours», ce qui explique la baisse des liquidités et l'augmentation des placements financiers à court terme, et d'autre part l'augmentation des cofinancements qui représentent la part des revenus de tiers dans le financement des bâtiments de la Confédération occupés par l'EPFL.

Au passif, la variation la plus importante concerne l'augmentation de KCHF 154 728 des engagements nets de prévoyance calculés selon la norme IPSAS 25 et dont l'effet cumulé engendre des capitaux propres légèrement négatifs. Il est important de préciser que ces engagements ne sont pas des dettes financières car ils sont calculés selon une méthode différente de celle définie selon le droit suisse.

Variation des capitaux propres

en milliers de CHF	Réserves de réévaluation	Réserves affectées	Réserves libres	Cofinancement de l'immobilier de la Confédération	Excédent + Déficit (-) de Bilan	Total capitaux propres
2014						
01.01.2014: nouvelle présentation des comptes	–	113 024	161 792	57 595	– 142 320	190 090
Résultat de l'exercice					39 972	39 972
Réserve de prévoyance (position comptabilisée directement dans les capitaux propres)	– 127 781					– 127 781
Reclassement dans les capitaux propres		31 583	– 17 756	1 230	– 15 057	–
Total des variations	– 127 781	31 583	– 17 756	1 230	24 915	
31.12.2014	– 127 781	144 607	144 036	58 824	– 117 406	102 280
2015						
01.01.2015	– 127 781	144 607	144 036	58 824	– 117 406	102 280
Résultat de l'exercice					31 187	31 187
Réserve de prévoyance (position comptabilisée directement dans les capitaux propres)	– 172 114					– 172 114
Reclassement dans les capitaux propres		17 264	3 834	13 714	– 34 811	–
Total des variations	– 172 114	17 264	3 834	13 714	– 3 624	
31.12.2015	– 299 895	161 870	147 870	72 538	– 121 030	– 38 647

Les réserves de réévaluation concernent les engagements de prévoyance et sont détaillées dans la note 22. Le déficit au bilan initial s'explique par la constitution au 01.01.2014 de la provision pour engagements de prévoyance de KCHF 271 922 calculée selon la norme IPSAS 25. Les réserves de réévaluation présentent les modifications avec effet sur les fonds propres intervenues depuis. L'effet total de ces engagements de prévoyance représente KCHF 542 315.

Les réserves affectées comprennent les engagements restants pris par contrat envers de nouveaux professeurs (fonds de démarrage) pour KCHF 16 730 (2014: KCHF 15 032) et les engagements nets contractuels pris envers des bailleurs de fonds (accueil de LH principalement) pour KCHF 7 319 (2014: KCHF 11 552), soit KCHF 24 049 au total (KCHF 26 584 en 2014).

Flux de trésorerie

en milliers de CHF	2014	2015	Ecart
Résultat de l'année	39 972	31 187	- 8 785
Amortissements	44 336	49 191	4 855
Résultat financier non monétaire	8 222	7 528	- 694
Résultat des participations	1 333	4 732	3 399
Variation de l'actif circulant net	- 21 783	- 9 926	11 856
Variation des engagements de prévoyance	- 12 116	- 17 386	- 5 270
Variation des provisions	- 2 176	2 494	4 671
Variation des créances à long terme	- 31 881	1 482	33 363
Variation des fonds de tiers affectés	- 1 956	- 13 650	- 15 606
Reclassements et autres produits non monétaires	5 994	856	- 5 138
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	33 855	56 506	22 651
Meubles, véhicules, autres biens mobiliers	- 744	- 230	514
Machines, équipements, installations techniques d'exploitation	- 29 652	- 28 069	1 583
Biens d'investissement informatique	- 5 103	- 3 180	1 923
Acomptes, immobilisations en cours, immobilisations corporelles meubles	- 13 871	- 17 519	- 3 648
Constructions	- 2 322	- 1 093	1 229
Immobilisations en cours, immobilisations corporelles immeubles	- 3 182	- 10 631	- 7 449
Immobilisations corporelles	- 54 874	- 60 723	- 5 848
Logiciels	- 1 158	- 312	846
Immobilisations incorporelles en cours de réalisation	-	- 1 032	- 1 032
Immobilisations incorporelles	- 1 158	- 1 344	- 186
Cofinancement	- 2 810	- 16 190	- 13 380
Prêts	- 15 629	- 5 000	10 629
Placements financiers à court et à long terme	- 3 849	- 235 313	- 231 464
Immobilisations financières	- 22 288	- 256 503	- 234 215
Total investissements	- 78 320	- 318 570	- 240 249
Immobilisations corporelles	-	9 091	9 091
Prêts	-	750	750
Participations	1 484	2 172	689
Placements financiers à court et à long terme	6 018	4 549	- 1 469
Total désinvestissements	6 018	16 562	10 543
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	- 72 302	- 302 008	- 229 706
Autres corrections manuelles touchant les capitaux propres	- 4	-	4
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 4	-	4
Total flux de trésorerie	- 38 451	- 245 502	- 207 050

en milliers de CHF	2014	2015	Ecart
Etat des liquidités et placements à court terme en début de période (01.01)	374 515	336 064	- 38 451
Flux de trésorerie	- 38 451	- 245 502	- 207 050
Etat des liquidités et placements à court terme en fin de période (31.12)	336 064	90 562	- 245 502
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:	3 505	1 892	- 1 613
Dividendes d'entreprises associées	2 172	1 444	- 728
Intérêts perçus	1 346	452	- 894
Intérêts payés	- 13	- 4	10

La variation négative des flux de trésorerie découle principalement du changement des conditions contractuelles des placements auprès de l'AFF. Sans ce reclassement, la variation négative de la trésorerie aurait été de KCHF 13 346.

ANNEXE

AUX COMPTES ANNUELS

1 | ACTIVITÉS DE L'EPFL

L'EPFL est l'une des deux Ecoles polytechniques fédérales de Suisse. Dotée d'un statut d'école fédérale depuis 1969, elle s'est développée sur de multiples plans, au point de devenir l'une des institutions de science et de technologie les plus célèbres d'Europe. L'EPFL est la plus cosmopolite université technique européenne. Elle accueille des étudiants, professeurs et collaborateurs de près de 120 nationalités. A vocation à la fois suisse et internationale, elle est donc guidée par un souci constant d'ouverture; ses missions d'enseignement, de recherche et de partenariat touchent les milieux les plus divers : universités et écoles d'ingénieurs, pays en développement et en émergence, écoles secondaires et gymnases, industrie et économie, milieux politiques et grand public.

Son campus principal réunit en un seul lieu près de 14 000 personnes, dont 10 000 étudiants. 13 formations complètes, du bachelor au master, sont proposées en ingénierie, sciences de base, informatique et communication, sciences de la vie, ainsi que dans le domaine de la construction, l'architecture et l'environnement. Elles s'accompagnent de programmes d'échanges dans les meilleures institutions mondiales et de stages en entreprise pour mieux appréhender les réalités du monde de l'entreprise.

Avec plus de 350 laboratoires et groupes de recherche sur son campus, l'EPFL figure parmi les institutions les plus innovantes et les plus productives sur le plan scientifique. Classée dans le top 3 européen et le top 20 mondial de nombreux classements scientifiques, l'EPFL a su attirer les meilleurs chercheurs dans leurs domaines. L'Ecole dispose d'une organisation unique pour stimuler les recherches transdisciplinaires et favoriser les partenariats avec d'autres institutions. Elle conjugue en permanence recherche fondamentale et ingénierie.

Le campus propose également des services et des prestations pour transformer l'excellence scientifique en création de valeur économique, en emplois et en qualité de vie. Des espaces de co-working pour les nouvelles sociétés, des services de coaching, des formations liées à l'entrepreneuriat et des programmes d'innovation stimulent les liens entre les laboratoires et les entreprises.

2 | BASES DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES

Bases légales

La présentation des comptes de l'EPFL repose sur les bases légales et réglementaires suivantes :

- Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales du 04.10.1991 (Loi sur les EPF, RS 414.110)
- Ordonnance sur le domaine des écoles polytechniques fédérales du 19.11.2003 (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3)
- Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF du 05.12.2014 (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le domaine des EPF (version 5.1)

Normes comptables

Les comptes annuels de l'EPFL sont établis depuis le 1er janvier 2015 en référence aux International Public Sector Accounting Standards (IPSAS). Les principes comptables et d'évaluation sous-jacents sont définis dans le Manuel de présentation des comptes pour le domaine des EPF (art. 34 Directives, Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

Le bilan et le comptes de résultat de l'exercice 2014 ont également été adaptés aux nouvelles normes comptables (retraitement) afin de permettre la comparaison avec l'année précédente.

Application de dispositions transitoires pour les nouvelles normes IPSAS

Pour la mise en œuvre des normes IPSAS, un délai transitoire a été défini pour les exercices 2015 et 2016 et qui entraîne les écarts suivants par rapport aux normes IPSAS.

Ecart 1

Les normes IPSAS 6 à 8 ne sont pas appliquées aux participations supérieures à 20% (états financiers consolidés et individuels, participations dans des entreprises associées, participations dans des coentreprises). Ces dernières sont toujours évaluées selon les règles en vigueur (précisées dans le manuel de présentation des comptes pour le domaine des EPF).

Justification: En vertu des normes IPSAS 6 à 8, les principes comptables et d'évaluation d'entités hors du cercle restreint du domaine des EPF doivent être analysés. Cette analyse représente une charge de travail considérable.

Ecart 2

En vertu des dispositions contractuelles, la séparation des créances sans contrepartie (IPSAS 23) en leurs composantes court et long terme n'a pas été effectuée.

Justification: De très nombreux contrats ont dû être analysés lors du retraitement des comptes. L'effort supplémentaire en vue de la détermination des échéances de versement aurait été trop important. Les engagements correspondants sont présentés dans les capitaux de tiers à long terme, ce qui ne modifie pas notablement l'image globale du bilan.

Ecart 3

Les principes définis pour les provisions pour prestations aux employés (vacances, heures supplémentaires) ne sont pas mis pleinement en œuvre.

Justification: Le manuel prévoit que le calcul de la provision se base sur les soldes effectifs de vacances et d'heures supplémentaires. Ces données sont disponibles de façon décentralisée et le travail à fournir pour l'adaptation nécessaire des processus permettant l'obtention de ces données est considérable.

Ecart 4

Les règles de divulgation en matière d'instruments financiers (IPSAS 30) n'ont pas été entièrement mises en œuvre.

Justification: La mise en œuvre d'IPSAS 30 exige de nombreuses adaptations des processus et des procédures. La mise œuvre ainsi que l'obtention des données nécessaires représente une charge de travail considérable.

Ecart 5

Les dispositions relatives aux contrats de location financement (IPSAS 13) ne s'appliquent pas. A la place, sont applicables les principes de comptabilisation en vigueur jusqu'à présent (définis dans le Manuel de présentation des comptes pour le domaine des EPF) et les engagements pris sont présentés en annexe.

Justification: Lors de la signature des contrats, les principes comptables IPSAS n'étaient pas en vigueur. Par ailleurs, les contrats de location financement concernent majoritairement des sociétés simples à consolider dès 2017, sujet également couvert par les dispositions transitoires. Une cohérence de traitement est ainsi assurée.

Ecart 6

Les règles relatives au transfert de biens et services en nature (IPSAS 23.76 ss.) n'ont pas été mises en œuvre.

Justification: Ce sujet complexe doit être analysé de façon détaillée au sein de chaque institution et exige entre autres une adaptation des processus. Ces travaux représentent une charge de travail considérable.

Standards publiés mais non encore mis en œuvre

Jusqu'à la date de l'approbation des comptes, les standards IPSAS suivants ont été publiés. Ces derniers seront mis en œuvre ultérieurement et ne sont donc pas appliqués aux précédents comptes annuels.

IPSAS 33	Première adoption des normes IPSAS basées sur la comptabilité d'exercice
IPSAS 34	Etat financiers individuels
IPSAS 35	Etats financiers consolidés
IPSAS 36	Participations dans les sociétés associées et des entreprises conjointes
IPSAS 37	Accords conjoints
IPSAS 38	Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

Les standards ci-dessus entreront en vigueur au 1er janvier 2017. Leur impact sur les comptes annuels sera analysé de façon systématique et leur mise en œuvre aura lieu au 1er janvier 2017.

3 | PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les principes comptables et d'évaluation découlent des bases de la présentation des comptes. Les comptes sont établis selon les principes de la comptabilité d'exercice qui prévoit la délimitation des charges et des produits par exercice comptable (« accrual accounting ») et confèrent ainsi une image fidèle de la situation patrimoniale, financière et des revenus (« true and fair view »).

Les comptes se basent sur les valeurs d'acquisition historiques. Les exceptions à cette règle sont présentées dans les principes comptables et d'évaluation.

Les comptes annuels de l'EPFL font partie des comptes consolidés du domaine des EPF.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes sont présentés en francs suisses. Tous les montants sont sauf exception présentés en milliers de francs.

A chaque boucllement, les positions monétaires en monnaies étrangères sont converties au cours en vigueur au jour de clôture. Les positions non monétaires sont converties au cours en vigueur au jour de la transaction.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours en vigueur au jour de la transaction. Par jour de la transaction, on entend la date à laquelle la transaction est reconnue.

Comptabilisation des revenus

Chaque revenu est évalué selon s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie directe (IPSAS 9) ou sans contrepartie directe (IPSAS 23). Le montant lié à une transaction avec contrepartie directe qui n'a pas encore été exécutée est comptabilisé dans les fonds étrangers. Si la transaction ne présente ni contrepartie directe ni obligation de remboursement ou de réalisation (selon IPSAS 23), la transaction est portée au compte de résultat. Les capitaux propres augmentent d'autant.

Financement de base

Le financement de base voté par le Parlement fédéral et attribué à l'EPFL comprend la contribution financière et la contribution au loyer. Ces deux types de revenus sont qualifiés de transactions sans contrepartie directe (IPSAS 23). Les contributions de la Confédération sont comptabilisées l'année de l'attribution. Les moyens non utilisés sont portés aux réserves dans les capitaux propres.

Finances de cours

Les revenus provenant des finances de cours sont qualifiés de transactions avec contrepartie (IPSAS 9). Par principe, ces revenus sont comptabilisés à la date de la livraison ou à la date de la fourniture de la prestation. Une régularisation est comptabilisée si un montant significatif de prestations concerne la nouvelle année.

Contributions à la recherche, mandats de recherche, prestations des services scientifiques

L'EPFL perçoit de la part de multiples bailleurs de fonds des contributions affectées dans le but d'encourager la formation et la recherche. Selon la nature des contributions, celles-ci peuvent être qualifiées de transaction avec ou sans contrepartie directe. La comptabilisation des revenus dépend de la nature des obligations de prestation ou de remboursement. Les revenus résultant de prestations sans contrepartie directe (IPSAS 23) sont comptabilisés lorsqu'une créance devient irrévocable, lorsque l'entrée de ressources est probable et finalement lorsque il n'existe plus d'engagement de fournir une prestation.

Dons et legs

Les revenus provenant de dons et legs sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe (IPSAS 23).

Autres produits

Les autres prestations de services ainsi que les produits des immeubles sont notamment qualifiés d'autres produits. Ces revenus sont classés comme des revenus avec contrepartie directe (IPSAS 9). Par principe, ces revenus sont comptabilisés à la date de la livraison ou à la date de la fourniture de la prestation. Une régularisation est comptabilisée si un montant significatif de prestations concerne la nouvelle année.

Liquidités

Les liquidités comprennent les caisses, les comptes à vue et les placements à terme auprès d'instituts financiers, ainsi que les fonds d'une durée jusqu'à 90 jours placés auprès de la Confédération. Les liquidités en monnaie nationale (franc suisse) sont évaluées à la valeur nominale.

Créances

Les créances provenant d'opérations avec contrepartie directe (livraisons de biens et prestations de services) et sans contrepartie directe apparaissent sous un seul poste dans les comptes annuels. Les créances sont inscrites au bilan au coût d'acquisition et au moment de la réalisation des produits, déduction faite d'une correction de valeur en cas de défaut de paiement attendu.

Dans le cas des créances provenant d'opérations sans contrepartie directe (IPSAS 23) comme par exemple celles résultant de projets de recherche financés par le FNS, la Commission Européenne ou d'autres bailleurs de fonds, l'obtention des fonds définis par contrat est considérée comme certaine. Pour cette raison, une créance équivalant à la totalité du financement est comptabilisée au moment de la conclusion du contrat pour autant qu'elle puisse être estimée de façon fiable. Si les critères de comptabilisation ne sont pas remplis, le financement est présenté comme créance conditionnelle.

Si on s'attend à un défaut de paiement, on procède à une correction de valeur individuelle. Une correction de valeur forfaitaire est comptabilisée pour les créances sans correction de valeur individuelle.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production, ou encore à la valeur de cession si celle-ci est plus basse. Les coûts d'acquisition ou de production sont déterminés d'après la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks difficilement réalisables font l'objet d'une correction de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont comptabilisés linéairement sur toute la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation en vigueur sont les suivantes :

¹ Pour les immobilisations dont la valeur est supérieure à CHF 1 mio, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément si elles représentent une proportion significative du total et des durées d'utilisation différentes.

² La durée d'utilisation d'un bâtiment dépend du type de construction, de son affectation et de sa structure (20–100 ans). Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties.

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation
Immeubles et terrains	
Terrains	Illimitée
Aménagements spécifiques au locataire ≤ CHF 1 mio	10 ans
Aménagements spécifiques au locataire > CHF 1 mio	approche par composants ¹
Immeubles et constructions	approche par composants ²
Immobilisations mobilières	
Machines, équipements, outillage, appareils	5 ans
Véhicules, aéronefs, bateaux	5 ans
Mobilier	5 ans
Informatique et communication	3 ans

Les aménagements spécifiques et installations concernant des locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation prévue ou sur la durée restante du bail à loyer si celle-ci est plus courte.

Pour les entrées d'immobilisations, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément si elles représentent une proportion significative du total et des durées d'utilisation différentes (approche par composants).

Les investissements entraînant une plus-value des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation. Les dépenses de réparation et de remise en état sont comptabilisées comme charges. Les intérêts passifs relatifs à des immobilisations en cours de construction sont activés.

La valeur résiduelle d'immobilisations corporelles mises hors service ou vendues est décomptabilisée. La date de sortie correspond au moment de la sortie physique de l'objet. Les bénéfices ou pertes découlant de la sortie de l'objet sont saisis comme des produits ou des charges d'exploitation.

Les biens culturels ou objets d'art (par ex. collections d'art ou historique, livre d'art) ne sont pas activés. Ces objets sont tenus dans l'inventaire.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production. Les programmes informatiques standards sont amortis linéairement sur 3 ans. Les autres biens incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

Corrections de valeur (immobilisations corporelles et incorporelles)

Les immobilisations corporelles et incorporelles font annuellement l'objet d'une analyse sous l'angle d'une possible perte de valeur. En cas de signes concrets, on procède à un test de dépréciation. Si la valeur comptable dépasse durablement la valeur d'usage ou la valeur vénale nette, la différence est prise en compte avec effet sur le résultat.

Leasing

Les contrats de leasing portant sur des immeubles et par lesquels la majorité des risques et bénéfices sont transférés à l'EPFL sont considérés comme du leasing financier. Au début du contrat de leasing, l'actif et la dette de leasing sont comptabilisés à la valeur réelle du bien ou à la valeur actuelle des redevances de leasing si celle-ci est inférieure. Chaque annuité de leasing est séparée en amortissement de la dette et en charge d'intérêt. La part d'amortissement est déduite de l'engagement de leasing.

Les autres contrats de leasing sont comptabilisés comme leasing opérationnel. Ils ne sont pas comptabilisés à l'actif mais directement en charges.

Placements financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à la valeur réelle (fair value) si ceux-ci ont été acquis à des fins de négoce et avec l'intention de générer des profits à court terme ou si ceux-ci ont été désignées comme des placements financiers évalués au prix du marché

(par ex. participations sans influence notable). Les modifications de valeur sont portées au compte de résultat.

Les placements financiers avec échéance fixe et détenus avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance sont évalués au coût d'acquisition déterminé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode, conjuguée à l'actualisation des valeurs, répartit la différence entre prix d'émission et prix de remboursement (agio/disagio) sur la durée de vie du placement.

Les placements financiers restants « disponibles à la vente », évalués au prix du marché, sont conservés pour une durée indéterminée et peuvent être vendus en tout temps pour des raisons de liquidité ou de modification du marché. Les bénéfices et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les fonds propres. Leur vente ou, le cas échéant, leur dépréciation, entraîne une comptabilisation au compte de résultat.

Les prêts sont soit évalués à leur valeur acquisition (prêts < CHF 10 mio) ou au coût d'acquisition actualisé déterminé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif (prêts > CHF 10 mio).

Les instruments financiers dérivés sont détenus principalement dans un but de couverture ou en tant que position stratégique. Leur évaluation est effectuée sans exception aux valeurs du marché. Les réévaluations sont généralement saisies avec effet sur le résultat. Une exception est constituée par les instruments financiers dérivés désignés en tant que couverture des flux de trésorerie dont la réévaluation est saisie dans les capitaux propres.

Participations

Sur la base des dispositions transitoires, l'évaluation des participations et leur inscription au bilan est effectuée selon les règles en vigueur (voir chapitre 2 Bases de la présentation des comptes). L'évaluation se fait selon le coût d'acquisition sous déduction d'éventuelles corrections de valeur.

Cofinancement de bâtiments de la Confédération

Les cofinancements sont des fonds de tiers acquis par l'EPFL utilisés pour des projets de construction immobiliers dans des immeubles appartenant à la Confédération. L'évaluation des cofinancements est directement liée à l'évaluation des immeubles sous-jacents (activation au coût d'acquisition ou au coût de production déduction faite des amortissements cumulés). Il en résulte que les cofinancements sont amortis au même rythme.

Engagements courants

La comptabilisation des engagements courants intervient normalement lors de l'entrée de facture. En outre, cette position comprend des comptes-courants envers des tiers (notamment les assurances sociales). L'évaluation est faite à la valeur nominale.

Engagements financiers

Les engagements financiers sont des engagements monétaires qui résultent d'activités de financement. En règle générale, ils portent intérêt. Les engagements sont considérés comme « court terme » si leur remboursement intervient dans les 12 mois suivant la date de bouclage. L'évaluation se fait au coût d'acquisition amorti.

Provisions

Les provisions sont constituées lorsqu'un engagement actuel remonte à un événement du passé, lorsqu'une sortie de fonds est probable et le montant peut être estimé de façon fiable.

Engagements de prévoyance (passif net au titre des prestations définies)

Sous passif net au titre des prestations définies du domaine des EPF, sont présentés les engagements découlant des plans de prévoyance de la caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de la Fondation collective PUBLICA, cette dernière prévoyant des prestations en cas de retraite, de départ, de décès et d'invalidité. Selon la définition du standard IPSAS 25, le passif net au titre des prestations définies correspond à la différence entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime (ajusté, le cas échéant, par le coût des services passés non acquis ou par une éventuelle limitation liée au paragraphe 69b).

L'obligation au titre des prestations définies est déterminée selon la méthode des unités de crédit projetées (« méthode PUC ») par un consultant actuariel externe. Cette obligation correspond à la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les membres du personnel à la date du bilan. Le coût des services rendus au cours de la période correspond à l'accroissement de l'engagement de prévoyance résultant des services rendus par les membres du personnel pendant l'année à venir.

Le calcul est réalisé sur la base des données des assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et à l'aide des hypothèses actuarielles. Ces dernières se composent des hypothèses dites démographiques (probabilités de retraite, d'invalidité, de décès, etc.) et de celles dites financières (évolution des salaires ou des rentes, taux d'intérêt crédité, etc.). Les valeurs calculées sont par la suite escomptées à la date de l'évaluation avec le taux d'actualisation, ce dernier étant basé sur les conditions économiques sous-jacentes actuelles (et qui à ce titre peut donc changer au fil du temps).

La méthode PUC exige, pour ce type de plan, une répartition linéaire des prestations constituées sur le nombre d'années de service total à effectuer, et non selon l'échelonnement des bonifications (augmentation avec l'âge) tel que défini dans les plans de la caisse de prévoyance du domaine des EPF. L'obligation au titre des prestations définies a été évaluée sur la base de l'effectif actuel des assurés dans la caisse de prévoyance des EPF au 31 octobre 2015 et des hypothèses actuarielles à la fin 2015 (p. ex. tables actuarielles LPP 2010), et tenant compte des plans de prévoyances auprès de PUBLICA. Les résultats ont été ensuite projetés jusqu'au 31 décembre 2015 à l'aide des flux financiers effectifs de la période.

Les effets de modifications du plan de prévoyance (coût des services passés) considérés comme acquis immédiatement sont imputés directement dans le compte de résultat, et ce dans la période dans laquelle ils naissent. Les effets des modifications considérées non acquises sont quant eux amortis dans le compte de résultat de manière linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Les gains et pertes actuariels et de placements sont comptabilisés directement dans les fonds propres, et ce dans la période où ils ont été réalisés.

Les autres avantages à long terme (p. ex. primes d'ancienneté) sont également évalués selon la méthode PUC.

Fonds de tiers affectés

Les engagements résultant de projets (de recherche) sont présentés au bilan dans les capitaux étrangers à long terme comme fonds de tiers affectés car ces projets durent en principe plusieurs années et que la part court terme de l'engagement ne peut pas être déterminé. L'évaluation à la date de clôture se fait à la valeur des engagements en cours. Celle-ci représente la différence entre montants de projets convenus et les prestations effectivement fournies.

Capitaux propres

Les actifs nets ou capitaux propres représentent le droit résiduel sur le patrimoine d'une entité après déduction de tous les engagements.

La structure des capitaux propres de l'EPFL est la suivante:

- réserves de réévaluation
- réserves affectées
 - dons et legs
 - réserves liées à des projets de formation et de recherche
 - réserves liées à des projets d'infrastructure
- réserves libres
- cofinancements de l'immobilier de la Confédération

Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation comprennent des opérations sans incidence sur le résultat et qui sont prévues par le standard. Ces opérations concernent les variations de la valeur du marché des placements financiers qui sont classées comme « disponibles à la vente », les fluctuations de valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture de change ainsi que les réserves de réévaluation liées aux engagements de prévoyance. Les bénéfices et pertes actuariels liés aux engagements de prévoyance sont comptabilisés sans incidence sur le résultat.

Réserves affectées

Les positions suivantes font partie des réserves affectées.

- **Dons et legs**: Cette position comprend les soldes non utilisés résultant de dons et legs qui ne sont pas considérés comme des capitaux étrangers mais qui sont tout de même soumis à des conditions. Les moyens librement disponibles (sans conditions) et issus de dons et legs sont classés dans les fonds libres.
- **Réserves liées à des projets de formation et de recherche**: Cette position présente les engagements de l'entité liés aux nominations de nouveaux professeurs et les réserves créées spécifiquement pour couvrir ces engagements internes.
- **Réserves liées à des projets d'infrastructure**: Cette position présente les réserves pour fluctuation de valeur du portefeuille de titres ainsi que les réserves pour projets de construction. Les réserves pour projets de construction sont constituées de moyens financiers de la Confédération qui ont été attribués à des projets immobiliers mais non encore utilisés en raison de retards. Ces moyens doivent provenir du financement de base de la Confédération.

La création et la dissolution de réserves affectées intervient au sein des capitaux propres. Les réserves affectées doivent (à l'exception des réserves liées aux nominations) avoir été générées, ce qui veut dire, soit que les liquidités ont été versées, soit que les créances ont été comptabilisées, soit encore qu'elles sont disponibles pour le but prévu. Des réserves relatives aux engagements de nouveaux professeurs sont constituées lorsque de tels enga-

gements ont été formalisés sous la forme d'un contrat de travail. De telles réserves doivent être créées obligatoirement même si l'excédent au bilan est insuffisant.

Réserves libres

Les réserves libres comprennent :

- les réserves libres relevant du pouvoir de disposition de la direction de l'EPFL
- les réserves libres relevant du pouvoir de disposition des facultés respectivement des laboratoires/chaires
- les réserves libres provenant de la contribution financière de la Confédération

Les réserves libres ne sont pas liées à une affectation ou à des conditions particulières.

Cofinancements d'immeubles de la Confédération

Lorsque des fonds de tiers sont utilisés pour financer en tout ou partie des projets de constructions relatifs à des immeubles propriétés de la Confédération, on parle de cofinancement. Ces moyens transférés à la Confédération sont d'une part présentés dans les immobilisations corporelles comme cofinancements et d'autre part ces fonds de tiers comptabilisés préalablement comme revenus sont présentés dans les capitaux propres dans la rubrique « cofinancement d'immeubles de la Confédération ».

Excédent / déficit au bilan

La position excédent ou déficit au bilan présente l'état des résultats cumulés à la date du bouclage. Elle se compose du résultat reporté, du résultat de l'exercice, des reclassements au sein des capitaux propres et des différences de change des participations étrangères.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Un engagement conditionnel est soit :

- un engagement possible résultant d'un événement passé dont l'existence doit être préalablement confirmé par un événement futur et dont la survenance ne peut être influencée, soit,
- un engagement actuel résultant d'un événement passé, qui ne peut être porté au bilan du fait de la faible probabilité (entre 10 et 50% / « inférieure à 50% ») ou par manque de critères de mesure fiables (les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis).

Engagements financiers

Les engagements financiers sont présentés dans l'annexe quand ils se basent sur des événements survenus avant la date de clôture et qui, après cette dernière, donneront certainement lieu à des engagements vis-à-vis de tiers et dont le montant peut être défini de façon fiable.

4 | INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS ET JUGEMENTS RÉALISÉS PAR LA DIRECTION

Incertitudes relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

L'établissement des comptes annuels implique le recours à des estimations et des hypothèses. Celles-ci reposent sur des valeurs empiriques passées, adaptées aux circonstances et justifiées telles que la prévision d'événements susceptibles de se produire à l'avenir. Par ailleurs, l'application des normes comptables implique de prendre des décisions qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les montants présentés dans les états financiers. Bien que ces estimations aient été réalisées sur la base de la meilleure connaissance des instances dirigeantes, il se peut que la réalité diffère des estimations. Cela vaut en particulier pour les cas suivants :

Perte de valeur de créances

Les corrections de valeur de créances douteuses sont effectuées par le management en fonction de la structure d'ancienneté des créances et en fonction d'évaluations de certaines créances quant à leur risque de défaillance.

Durée d'utilisation et perte de valeur d'immobilisations corporelles

Les durées d'utilisation des immobilisations corporelles sont définies sur la base de données techniques courantes et des expériences tirées du passé. Leur vérification est effectuée périodiquement. Une modification de l'estimation peut avoir des conséquences sur la valeur des amortissements futurs.

Les estimations effectuées lors des contrôles réguliers de la valeur peuvent engendrer des réductions de la valeur comptable (perte de valeur/impairment).

Provisions

Les provisions requièrent un plus haut degré d'estimation que d'autres positions de bilan. Les sorties de trésorerie peuvent être plus ou moins importantes selon la clôture de l'affaire.

Engagements de prévoyance (passif net au titre des prestations définies)

Le calcul du passif net au titre des prestations définies est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées («Projected Unit Credit» - PUC) et à l'aide d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de l'évolution réelle. Le taux d'actualisation et l'évolution prévue des salaires sont des variables essentielles dans le modèle actuariel.

Comptabilisation des dons et legs

L'EPFL obtient régulièrement des dons et legs qui selon IPSAS doivent être comptabilisés au prix du marché. L'évaluation de ce prix du marché requiert une estimation des instances dirigeantes.

Financement de base

Le financement de base octroyé par la Confédération, également appelé enveloppe budgétaire, représente les deux tiers des produits totaux. Il est destiné principalement à couvrir les charges d'enseignement, de recherche et de l'exploitation générale. Est également inclus le coût de location chargé par la Confédération pour l'utilisation du terrain et des bâtiments qui sont sa propriété.

La contribution de la Confédération pour l'exercice 2015 a augmenté de KCHF 23 942, soit 3.8% par rapport à 2014, tandis que la contribution au loyer est restée quasiment identique.

Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques

en milliers de CHF	2014	2015	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	Ecart
Fonds National Suisse (FNS)	80 214	86 790	86 790	–	6 576
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	15 962	16 828	16 828	–	866
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	12 378	15 051	14 099	952	2 674
Programmes-cadre européen de recherche (PCR)	65 575	58 419	58 419	–	– 7 155
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	37 998	39 988	15 665	24 323	1 990
Autres fonds de tiers liés à des projets (cantons, communes, org. Int., etc)	19 946	28 388	27 263	1 125	8 441
Total des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques	232 072	245 464	219 064	26 400	13 391

Les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques incluent tous les financements de projets octroyés par des institutions nationales et internationales. A cela s'ajoutent d'autres fonds de tiers provenant de cantons, communes, organisations internationales, organismes fédéraux et du secteur privé en faveur de la recherche. Ces fonds de tiers sont principalement destinés à des projets pluriannuels (2-5 ans) dont les produits sont inscrits, conformément à l'avancement du projet, sur la période comptable où les ressources sont consommées.

Les produits des contributions à la recherche, des mandats de recherche et des services scientifiques se sont élevés en 2015 à KCHF 245 464 ce qui représente une augmentation de 5.8% par rapport à l'année précédente. Comparé à l'an dernier, on peut constater que la baisse des revenus des programmes-cadres de recherche européens (PCR), inclus des financements directs au programme H2020 de la part du SEFRI pour KCHF 2991, a été largement compensée par une augmentation des projets du FNS (+ KCHF 6576) et des mandats de recherche de la Confédération (+ KCHF 2674). L'augmentation spectaculaire des autres fonds de tiers est avant tout imputable au développement de l'antenne de l'EPFL à Sion et à son financement par le Canton du Valais.

Finances de cours et autres taxes d'utilisation

Ces revenus sont constitués de taxes de cours bachelor et master, des taxes de cours des doctorants et des revenus relatifs à la formation continue.

Comparé à l'année précédente, ces revenus ont diminué d'environ KCHF 1328 à KCHF 10115. Cette baisse provient des revenus de la formation continue pour lesquels la méthode de comptabilisation a changé en 2015. En effet, en plus d'intégrer les taxes de cours facturés pour son compte par la fondation Formation Continue UNIL-EPFL, une délimitation précise des revenus, conforme aux principes comptables en vigueur, est intervenue en 2015. L'effet de ce changement de méthode a généré une baisse de revenus de KCHF 926 en 2015.

Les finances de cours bachelor et master ont progressé de KCHF 200 pour s'établir à KCHF 8730.

Dons et legs

en milliers de CHF	2014	2015	Ecart
Total dons et legs	50 535	51 089	555

Ce poste comprend les dons et legs en faveur de l'EPFL. Ces fonds permettent la mise en œuvre plus rapide de projets stratégiques (par exemple la mise en place de nouvelles chaires de professeurs), ainsi que la stimulation de la recherche et de l'enseignement en y incluant les ressources matérielles nécessaires.

Autres produits

en milliers de CHF	2014	2015	Ecart
Licences, brevets	8 284	5 170	- 3 114
Ventes de biens	5 380	5 945	564
Remboursements	3 687	2 976	- 712
Autres prestations de services	12 388	9 293	- 3 095
Produits des immeubles	2 486	2 417	- 69
Total autres produits	32 226	25 800	- 6 426

Comparé à l'année précédente, les autres produits ont diminué. Cette baisse est expliquée notamment par une cession exceptionnelle de propriété intellectuelle en 2014 d'un montant de KCHF 3135. La baisse des autres prestations de services est largement expliquée par des refacturations de frais de personnel à des entités externes en baisse.

6 | CHARGES DE PERSONNEL

en milliers de CHF	2014	2015	Ecart
Professeurs	73 303	75 301	1 998
Personnel scientifique	258 333	263 198	4 865
Personnel technique et administratif, apprentis, stagiaires	156 423	166 494	10 071
APG, SUVA et autres remboursements	- 2 077	- 2 084	- 7
Total salaires du personnel	485 983	502 909	16 926
Assurances sociales (AVS/AC/AI/APG/Amat)	30 194	31 272	1 079
Charges de prévoyance nettes	41 963	39 347	- 2 616
Assurance maladie et accident	1 559	1 622	63
Contribution de l'employeur à la CAF	9 847	11 498	1 651
Total assurances sociales et charges de prévoyance	83 562	83 739	177
Autres prestations de l'employeur	1 879	1 916	36
Personnel temporaire	5 014	5 416	402
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	- 1 404	1 732	3 137
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	1 514	1 285	- 229
Autres charges de personnel	6 551	5 932	- 619
Total charges de personnel	583 100	602 930	19 830
Financés par la contribution financière de la confédération	399 423	413 007	13 583
Financés par des fonds de tiers	183 676	189 923	6 246
Total charges de personnel	583 100	602 930	19 830

Les charges de personnel ont augmenté par rapport à l'année précédente (+3.4%) et sont le reflet de l'augmentation moyenne des salaires de 0.6% sur décision du Conseil des EPF et de l'augmentation des EPT de +2.8%. L'évolution du personnel est détaillée ci-dessous :

personnel équivalent plein temps	2014	2015	Ecart
Professeurs	309	312	3
Personnel scientifique	3 300	3 356	56
Personnel technique et administratif, apprentis, stagiaires	1 591	1 675	84
Total effectif du personnel	5 200	5 343	143

La baisse des charges de prévoyance nettes est expliquée par la correction (diminution de charges) induite par la norme IPSAS 25, de KCHF 5499 plus élevée qu'en 2014. En termes absolus, la correction de charges était de KCHF 16101 en 2015 et de KCHF 10602 en 2014.

7 | CHARGES DE BIENS ET SERVICES

en milliers de CHF	2014	2015	Ecart
Charges de matériel et de marchandises	37 191	37 551	360
Coûts des locaux	106 550	99 250	- 7 299
Autres charges d'exploitation	111 235	121 990	10 755
Total charges de biens et services	254 976	258 791	3 815

Les charges de matériel et de marchandises comprennent des consommables pour KCHF 28 531 et des investissements non activés (inférieurs à CHF 10 000) de KCHF 9020.

Les coûts des locaux comprennent les loyers des immeubles appartenant à la Confédération (du même montant que la contribution au loyer, voir note 5) et à des tiers. Sont également compris les frais d'entretien, de réparation, de nettoyage et de surveillance. La baisse est à mettre en relation avec l'augmentation des autres charges de transfert (note 8). En effet, jusqu'à fin 2014, l'EPFL et l'Université de Genève assumaient le loyer des bâtiments Campus Biotech à Genève, tâche reprise en 2015 par la Fondation Campus Biotech Geneva.

Les autres charges d'exploitation comprennent les dépenses pour l'informatique et les télécommunications, les charges d'énergie, d'eau et de gestion des déchets, les frais de bibliothèque, les honoraires et les frais de voyages.

8 | CHARGES DE TRANSFERT

en milliers de CHF	2014	2015	Ecart
Bourses et autres contributions aux étudiants et doctorants	7 136	7 211	75
Autres charges de transferts	13 064	21 962	8 898
Total charges de transfert	20 200	29 173	8 973

L'augmentation s'explique notamment par une contribution extraordinaire de KCHF 5000 à la Fondation Campus Biotech Geneva et de KCHF 10 000 à la fondation Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle au titre de contribution pour les investissements de démarrage. Par ailleurs, une augmentation de la contribution ordinaire à la fondation Campus Biotech Geneva a eu lieu pour lui permettre d'assumer ses frais de fonctionnement y compris le loyer des locaux au chemin des Mines 9 à Genève.

9 | RÉSULTAT FINANCIER

en milliers de CHF	2014	2015	Ecart
Produits des intérêts	1 346	452	- 894
Produits des participations	2 172	1 444	- 728
Réévaluation de la valeur vénale des placements financiers	1 196	1 166	- 30
Autres produits financiers y.c. écarts de conversion	3 948	15 627	11 678
Produits financiers	8 662	18 689	10 026
Charges d'intérêts	13	4	- 10
Réévaluation et correction de valeur des placements financiers	12 725	15 071	2 346
Autres charges financières y.c. écarts de conversion	4 536	13 671	9 135
Charges financières	17 274	28 746	11 472
Total résultat financier	- 8 612	- 10 057	- 1 445

L'évolution du marché des capitaux et du marché monétaire (baisse du taux d'intérêt) explique la baisse des produits des intérêts.

Les autres produits et charges financiers comprennent les écarts de change des créances et engagements long terme en monnaies étrangères (projets européens principalement) et se compensent largement.

Le produit des participations concerne la part au résultat 2015 de l'EPFL (95%) dans la SQIE. La charge de KCHF 15 071 de la position réévaluation et correction de valeur de placements financiers comprend la part au résultat 2015 de l'EPFL (90%) dans la SQNE ainsi qu'une correction de valeur sur la créance à long terme pour cette même société simple (note 15).

10 | LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

en milliers de CHF	31.12.14	31.12.15	Ecart
Caisse	69	73	4
Poste	19 609	46 806	27 197
Banque	8 289	12 994	4 705
Placements tiers à court terme (≤90 jours)	308 097	30 689	- 277 408
Total liquidités et placements à court terme	336 064	90 562	- 245 502

Une part importante des liquidités et placements à court terme est placée sur des dépôts à court terme auprès de l'AFF (placements à court terme < 90 jours). Cela concerne les fonds qui ne sont pas immédiatement utilisés pour des projets et placés sur la base du règlement de trésorerie et les directives de placement du CEPF. Ces liquidités à court terme se sont élevées à fin 2015 à KCHF 30 689, tandis que KCHF 232 156 sont comptabilisées dans les actifs financiers à court terme (note 15 ci-dessous), soit KCHF 262 845 au total.

11 | CRÉANCES

en milliers de CHF	31.12.14	31.12.15	Ecart
Créances résultant de livraisons et prestations	24 424	17 621	- 6 803
Créances sur transactions sans contrepartie	4 221	21 667	17 445
Autres créances	1 139	4 956	3 817
Réévaluations	- 1 876	- 1 484	392
Total créances à court terme	27 908	42 759	14 850
Créances sur transactions sans contrepartie	341 150	339 669	- 1 482
Total créances à long terme	341 150	339 669	- 1 482

La diminution des créances résultant de livraisons et prestations s'explique d'une part par des postes ouverts importants au 31.12.2014 envers des débiteurs étrangers.

Les créances sur transaction sans contrepartie (court terme) comprennent notamment une créance envers le canton du Valais de KCHF 13 523 (liée au financement de l'antenne EPFL à Sion). On y trouve également une créance envers un donateur de KCHF 2500.

Les créances à long terme reflètent le financement net restant de projets convenus contractuellement. Elles sont essentiellement liées à des contributions et à des contrats de recherche sans contrepartie. Les contrats de dons sont également présentés comme une créance à long terme, tant qu'ils ne sont pas versés à l'EPFL. La contrepartie des créances à long terme est présentée dans les fonds de tiers affectés (note 23) et dans les produits (note 5).

12 | STOCKS

en milliers de CHF	31.12.14	31.12.15	Ecart
Stocks d'achats	2 091	2 002	- 88
Stocks de production propre	80	72	- 8
Total stocks	2 170	2 075	- 96

Les stocks d'achats sont valorisés à la valeur d'achat. Les stocks de production propre sont valorisés aux coûts de production.

13 | ACTIFS DE RÉGULARISATION

en milliers de CHF	31.12.14	31.12.15	Ecart
Intérêts	100	73	- 27
Autres actifs de régularisation	15 884	10 522	- 5 362
Total actifs de régularisation	15 984	10 595	- 5 389

La diminution s'explique par le reclassement de la facture de la SUVA 2016 dans le poste Autres créances d'un montant de KCHF 3704.

14 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de CHF	Total immobilisations corporelles et incorporelles	Mobilier, véhicules	Machines, équipements	Biens d'investissement informatique	Acomptes, immobilisations corporelles en cours de construction	Total immobilisations corporelles meubles
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2014	492 323	27 913	302 605	111 903	12 386	454 807
Entrées	63 955	2 702	33 422	5 513	13 871	55 507
Reclassements	–	–	–	–	–9 641	–9 641
Sorties	–39 615	–370	–20 173	–6 612	–7 700	–34 855
Etat au 31.12.2014	516 663	30 245	315 854	110 803	8 915	465 818
Réévaluations cumulées						
Etat au 01.01.2014	–316 231	–17 545	–187 381	–90 216	–3 522	–298 665
Amortissements	–42 755	–1 984	–27 388	–10 154	–	–39 525
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Reclassements	–0	–	–0	–	3 522	3 522
Sorties	25 391	362	14 261	6 032	–	20 655
Etat au 31.12.2014	–333 595	–19 167	–200 508	–94 338	–	–314 013
Valeur au bilan au 31.12.2014	183 069	11 079	115 346	16 466	8 915	151 806
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2015	516 663	30 245	315 854	110 803	8 915	465 818
Entrées	62 171	230	28 069	3 180	17 570	49 049
Reclassements	–	–	1 625	399	–2 024	–
Sorties	–9 623	–	–313	–	–67	–380
Etat au 31.12.2015	569 211	30 476	345 235	114 382	24 395	514 488
Réévaluations cumulées						
Etat au 01.01.2015	–333 595	–19 167	–200 508	–94 338	–	–314 013
Amortissements	–45 325	–2 049	–29 811	–9 796	–	–41 656
Dépréciations	–1 390	–99	–1 224	–66	–	–1 390
Reclassements	–	–	–	–	–	–
Sorties	105	–	105	–	–	105
Etat au 31.12.2015	–380 204	–21 316	–231 438	–104 200	–	–356 953
Valeur au bilan au 31.12.2015	189 007	9 160	113 797	10 182	24 395	157 534

Les actifs immobilisés sont subdivisés en trois catégories :

- Les immobilisations corporelles se composent principalement de l'équipement technique et scientifique et, dans une moindre mesure, des véhicules, du mobilier et des biens informatiques.
- Les immobilisations corporelles immobilières se composent essentiellement des aménagements propres au locataire (CFC 3) et concernent les immeubles propriétés de la Confédération.
- Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement de logiciels et de programmes en cours de réalisation.

	Constructions	Terrains	Immobilisations en construction, immobilisations immobilières	Total immobilisations corporelles immeubles	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours de réalisation	Total immobilisations incorporelles
	180	27	32 947	33 154	4 363	–	4 363
	–	–	6 873	6 873	1 173	402	1 575
	–	–	9 641	9 641	–	–	–
	–	–	– 4 581	– 4 581	– 178	–	– 178
	180	27	44 879	45 086	5 357	402	5 759
	–	–	– 13 668	– 13 668	– 3 898	–	– 3 898
	–	–	– 2 866	– 2 866	– 364	–	– 364
	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	– 3 522	– 3 522	–	–	–
	–	–	4 581	4 581	155	–	155
	–	–	– 15 475	– 15 475	– 4 107	–	– 4 107
	180	27	29 404	29 611	1 250	402	1 652
	180	27	44 879	45 086	5 357	402	5 759
	–	–	11 725	11 725	312	1 085	1 397
	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	– 9 243	– 9 243	–	–	–
	180	27	47 361	47 568	5 669	1 486	7 155
	–	–	– 15 475	– 15 475	– 4 107	–	– 4 107
	–	–	– 3 246	– 3 246	– 423	–	– 423
	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	– 18 721	– 18 721	– 4 530	–	– 4 530
	180	27	28 640	28 847	1 139	1 486	2 626

La quasi-totalité des bâtiments occupés par l'EPFL sont la propriété de la Confédération et ne sont donc pas reconnus comme des éléments d'actifs dans les comptes de l'EPFL mais dans ceux de la Confédération.

D'importants investissements dans les équipements ainsi que dans l'aménagement d'un nouveau bâtiment sont les raisons majeures des entrées de KCHF 62171.

Aucun actif immobilisé est mis sous nantissement ou est grevé d'une réserve de propriété ou d'une quelconque restriction.

15 | PLACEMENTS FINANCIERS

en milliers de CHF	31.12.14	31.12.15	Ecart
Titres, papiers-valeurs escomptables, dépôts à terme	32 678	30 795	- 1 883
Autres actifs financiers	-	232 156	232 156
Total placements financiers à court terme	32 678	262 951	230 272
Prêts à long terme	17 646	14 533	- 3 113
Autres actifs financiers	5 625	5 628	3
Total placements financiers à long terme	23 271	20 161	- 3 110

Les placements financiers à court terme comprennent notamment les fonds de tiers disponibles à court terme. Sur la base de la Convention de trésorerie actuelle signée entre AFF et CEPF et des directives de placement du CEPF, ces fonds sont placés sur le marché monétaire ou auprès de l'AFF.

Les autres actifs financiers à court terme comprennent les placements financiers auprès de l'AFF dont l'échéance est supérieure à 90 jours pour un total de KCHF 232 156. En 2014, une somme équivalente était placée à moins de 90 jours (voir note 10).

Les placements financiers à long terme comprennent le prêt à long terme octroyé à la société simple SQNE (KCHF 14 533), majoritairement contrôlée par l'EPFL. Le prêt en faveur de la SQNE a fait l'objet d'une correction de valeur de KCHF 6331 au 31.12.2015.

Le poste autres actifs financiers à long terme comprend la participation dans la société CSEM SA à Neuchâtel à hauteur de KCHF 5600.

16 | PARTICIPATIONS

en milliers de CHF	31.12.14	Valeur d'acquisition	Réévaluation	31.12.15	Part au capital (en %)
SQIE, Société pour le Quartier de l'Innovation (Siège: Ecublens)	2 172	2 172	- 728	1 444	95 %
Total participations	2 172	2 172	- 728	1 444	

Depuis 2010, l'EPFL est associé à la SQIE, société simple, avec une quote-part de contrôle de 95%. La valeur de cette participation correspond à la valeur de la mise en équivalence de ses fonds propres. La réévaluation s'explique par le versement du résultat 2014 (équivalent à la quote-part des fonds propres de la SQIE) et la mise en équivalence du résultat 2015.

La part de l'EPFL dans les fonds propres de la SQNE est présentée dans les engagements financiers (note 19).

17 | COFINANCEMENTS

en milliers de CHF	31.12.14	31.12.15	Ecart
Valeur d'acquisition			
Etat au 01.01.	68 883	71 693	2 810
Entrées	2 810	16 190	13 380
Etat au 31.12.	71 693	87 883	16 190
Corrections de valeurs cumulées			
Etat au 01.01.	11 289	12 869	1 580
Amortissements	1 580	2 476	896
Etat au 31.12.	12 869	15 345	2 476
Valeur au bilan au 31.12.	58 824	72 538	13 714

L'augmentation du cofinancement par rapport à 2014 reflète la participation au financement de deux projets de construction à l'EPF de Lausanne, les bâtiments UnderOneRoof et MED (KCHF 9190 et KCHF 7000).

18 | ENGAGEMENTS COURANTS

en milliers de CHF	31.12.14	31.12.15	Ecart
Engagements résultant de livraisons et prestations	38 974	47 204	8 230
Engagements envers des assurances sociales	1 109	547	- 562
Autres engagements courants	37 299	30 305	- 6 994
Total engagements courants	77 382	78 056	674

L'augmentation des engagements résultant de livraisons et prestations est expliquée en partie par un versement de KCHF 18 000 à effectuer à une fondation partenaire.

La diminution des autres engagements courants est expliquée essentiellement par la diminution des engagements de LH (Leading House), fonds à reverser à des tiers.

19 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

en milliers de CHF	31.12.14	31.12.15	Ecart
Valeurs de remplacement négatives	-	354	354
Autres engagements financiers	145	149	3
Total engagements financiers à court terme	145	503	357
Autres engagements financiers	13 734	19 760	6 027
Total engagements financiers à long terme	13 734	19 760	6 027

Les valeurs de remplacement négatives concernent des opérations de couverture de change (ventes à terme) effectuées pour des projets de recherche dont les revenus sont fixés en USD.

L'évolution des autres engagements financiers à long terme est expliquée par l'augmentation de la provision relative à la participation SQNE (= 90% de la perte 2015 de la SQNE).

20 | PASSIFS DE RÉGULARISATION

en milliers de CHF	31.12.14	31.12.15	Ecart
Autres passifs de régularisation	19 978	18 618	-1 360
Total passifs de régularisation	19 978	18 618	-1 360

21 | PROVISIONS

en milliers de CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel	Cas juridiques	Autres provisions	Total
Etat au 01.01.2014	18 387	16 880	1 740	1 866	38 873
Constitution	-	1 453	-	-	1 453
Dissolution	-1 404	-	-360	-1 866	-3 630
Utilisation	-	-	-	-	-
Augmentation de la valeur actuelle	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2014	16 983	18 334	1 380	-	36 696
dont à court terme	16 983	-	-	-	16 983
dont à long terme	-	18 334	1 380	-	19 714
Etat au 01.01.2015	16 983	18 334	1 380	-	36 696
Constitution	1 732	1 285	28	450	3 495
Dissolution	-0	19	-1 020	-	-1 001
Utilisation	-	-	-	-	-
Augmentation de la valeur actuelle	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2015	18 715	19 638	388	450	39 191
dont à court terme	18 715	-	28	450	19 193
dont à long terme	-	19 638	360	-	19 998

Les autres prestations en faveur du personnel de KCHF 19638 concernent les primes d'ancienneté futures calculées selon la norme IPSAS 25.

Concernant les cas juridiques, une provision de KCHF 1020 a été dissoute en 2015 pour des litiges relatifs au personnel. Les autres provisions comprennent une dotation de KCHF 450 pour des coûts informatiques.

22 | ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

PUBLICA, qui est la caisse de pension de l'EPFL, possède trois régimes de retraite pour les employés et un régime de retraite séparé pour les professeurs. L'attribution des employés dans un des trois régimes de retraite s'effectue en fonction des classes salariales. Selon la norme IPSAS 25, l'évaluation des provisions tient compte d'un calcul dynamique des « prestations définies » (DBO).

Le taux de couverture légal défini selon OPP2 de l'œuvre de prévoyance du domaine des EPF auprès de Publica se montait à 100.5% fin 2015 et à 105.7% fin 2014. Selon l'approche économique définie dans la norme IPSAS 25, le taux de couverture se montait à 72.7% fin 2015 et à 81.3% fin 2014.

Passif net au titre des prestations définies

en milliers de CHF	2014	2015
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies (DBO)	- 1 968 525	- 2 103 302
Juste valeur des actifs du régime	1 580 938	1 560 987
Excédent / (Déficit)	- 387 587	- 542 315
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies non couverte (DBO)	-	-
Passif net au titre des prestations définies	- 387 587	- 542 315

La variation d'une année à l'autre est le résultat des modifications des hypothèses actuarielles telles que le changement de taux d'actualisation et des plus-values ou pertes sur le capital de prévoyance.

Même si cet engagement n'a pas d'effet sur le financement de la prévoyance professionnelle, l'évolution d'une année à l'autre permet de se rendre compte de l'environnement macro-économique et des conséquences possibles à moyen et long terme.

Charges de prévoyance

en milliers de CHF	2014	2015
Coût des services rendus au cours de la période (net)	60 771	71 026
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	24 576	15 286
Rendement attendu des actifs du régime	- 43 862	- 46 965
Charges de prévoyance	41 485	39 347

La charge de prévoyance nette de l'EPFL s'élève à KCHF 39347 pour l'exercice 2015 (année précédente KCHF 41485). Pour 2016, on s'attend à une charge nette de KCHF 41996. La part employeur des cotisations est définie selon les règlements en vigueur sachant que la contribution d'épargne est ajustée en fonction de l'âge et augmente naturellement en conséquence. Conformément aux méthodes d'évaluation définies dans la norme IPSAS 25, le coût des services acquis est calculé de sorte que le financement de l'engagement de prévoyance soit réparti uniformément sur toute la période d'activité. Cela peut conduire à des différences entre les cotisations de l'employeur et le coût des services acquis.

Evolution de l'obligation au titre des prestations définies

en milliers de CHF	2014	2015
Obligation au titre des prestations définies au 01.01	1 750 230	1 968 525
Améliorations du régime (coût des services passés)	-	-
Coût des services rendus au cours de la période (net)	60 771	71 026
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	24 576	15 286
Cotisations des assurés	27 998	30 300
Prestations versées	- 65 962	- 66 446
(Gains) pertes historiques	1 016	19 224
Pertes (gains) résultant d'hypothèses modifiées	169 896	65 387
Obligation au titre des prestations définies au 31.12	1 968 525	2 103 302

Evolution de la juste valeur des actifs du régime

en milliers de CHF	2014	2015
Juste valeur du fonds de prévoyance au 01.01	1 478 308	1 580 938
Cotisations de l'employeur	53 601	56 733
Cotisations des assurés	27 998	30 300
Prestations versées	- 65 962	- 66 446
Rendement attendu des actifs du régime	43 862	46 965
Gains (pertes) sur les actifs du régime	43 131	- 87 503
Juste valeur du fonds de prévoyance au 31.12	1 580 938	1 560 987

Montants à imputer immédiatement aux fonds propres

en milliers de CHF	2014	2015
Pertes (gains) sur DBO résultant d'hypothèses modifiées	169 896	65 387
(Gains) pertes historiques sur DBO	1 016	19 224
(Perte) gain sur les actifs	- 43 131	87 503
Montants à imputer immédiatement aux fonds propres	127 781	172 114
Montants cumulés affectés directement aux capitaux propres	127 781	299 895

Répartition des actifs

en quotes-parts	2014	2015
Liquidités	2.83 %	2.24 %
Actions	30.66 %	30.44 %
Obligations	57.58 %	58.21 %
Hypothèques	0.52 %	0.46 %
Immobilier	4.83 %	5.00 %
Matières premières	3.58 %	3.65 %
Total	100.00 %	100.00 %

Rendement effectif des actifs

en milliers de CHF	2014	2015
Rendement attendu des actifs du régime	43 862	46 965
Gains (pertes) actuariels des actifs du régime	43 131	- 87 503
Rendement effectif des actifs du régime	86 993	- 40 538

Le rendement attendu est établi sur la base de la répartition des actifs du plan de l'œuvre de prévoyance du domaine des EPF.

Hypothèses retenues et données historiques

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies (obligation de prestation définie, DBO) est déterminé annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode de calcul actuariel des crédits projetés. Les hypothèses suivantes ont été retenues.

Hypothèses actuarielles pour le calcul du passif net au titre des prestations définies à la date de référence de l'établissement des comptes

en quotes-parts	2014	2015
Taux d'actualisation	0.80 %	0.40 %
Inflation des prix à la consommation	0.80 %	0.60 %
Evolution attendue des salaires	1.15 %	0.90 %
Augmentation attendue des rentes	0.10 %	0.00 %
Rendement attendu des actifs du régime	3.00 %	2.75 %

Hypothèses actuarielles pour le calcul de la charge de l'année

en quotes-parts	2014	2015
Taux d'actualisation	1.45 %	0.80 %
Inflation des prix à la consommation	0.70 %	0.80 %
Evolution attendue des salaires	1.15 %	1.15 %
Augmentation attendue des rentes	0.10 %	0.10 %
Rendement attendu des actifs du régime	3.00 %	3.00 %

Données historiques concernant les actifs du régime, DBO, excédent/déficit et gains/pertes historiques

en milliers de CHF	2014	2015
Juste valeur des actifs du régime à la fin de la période	1 580 938	1 560 987
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période	- 1 968 525	- 2 103 302
Excédent /(Déficit)	- 387 587	- 542 315
Gains (pertes) historiques sur les actifs du régime	43 131	- 87 503
Gains (pertes) historiques sur l'obligation au titre des prestations définies	- 1 016	- 19 224

23 | FONDS DE TIERS AFFECTÉS

en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2015	Ecart
FNS	173 786	180 694	6 908
CTI	25 310	17 797	- 7 513
PCR	129 004	111 075	- 17 928
Contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	16 714	20 540	3 826
Contributions à la recherche du secteur privé	15 346	18 684	3 338
Contributions à la recherche autres fonds de tiers	15 919	22 611	6 692
Dons, Donations	9 535	561	- 8 974
Total fonds étrangers affectés	385 614	371 963	- 13 650

Les fonds étrangers affectés représentent la part non consommée des financements à verser (produits sans contrepartie). Les rubriques se composent du financement attendu, de la régularisation du revenu (CoC), d'écritures de régularisation relatives aux dédommagements forfaitaires (overheads) et de reclassements dans les capitaux de tiers à court terme.

Contributions à la recherche UE: la baisse est expliquée par la fin du 7e programme-cadre de recherche européen (FP7). Cette catégorie comprend la part de financement du SEFRI des projets de recherche dans le cadre du programme H2020.

Dons, Donations: la baisse est très largement expliquée par le versement en 2015 d'une contribution de KCHF 10 000 à une fondation liée au programme Campus Biotech à Genève.

24 | ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Vu qu'une application rétroactive des engagements financiers n'a pas été possible, les chiffres de l'année précédente ont été omis.

en milliers de CHF	2015
Garanties	500
Autres	966 974
Total engagements conditionnels	967 474

La garantie de KCHF 500 concerne un engagement à couvrir d'éventuelles prétentions de douanes étrangères dans le cadre d'opérations transfrontalières. Cet engagement est sans limite temporelle.

Les autres engagements conditionnels concernent les engagements solidaires calculés sur toute la durée des baux à loyer suivants:

- SQNE (KCHF 524 625). Ce montant couvre l'engagement restant du bail ainsi que la valeur de rachat des bâtiments définie par contrat.
- SQIE (KCHF 309 415). Ce montant couvre l'engagement restant du bail ainsi que la valeur de rachat des bâtiments définie par contrat.
- Campus Biotech (KCHF 124 429) et remise en état (KCHF 85 05). La fondation Campus Biotech Geneva, l'Université de Genève et l'EPFL sont signataires du bail à loyer des bâtiments. Les engagements conditionnels représentent la moitié de l'engagement résiduel jusqu'à l'échéance du bail à loyer.

25 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

en milliers de CHF	2015
Engagements financiers ≤ 1 an	598
Sans échéances précises	8 976
Total engagements financiers	9 574

Les engagements financiers à moins d'un an concernent l'achat de prestations informatiques. Ceux sans échéances précises concernent des commandes d'équipements scientifiques.

26 | LEASING OPÉRATIONNEL

en milliers de CHF	2015
Années d'échéance	
Echéance jusqu'à 1 an	–
Echéance entre 1 et 5 ans	1 647
Echéance à plus de 5 ans	71 311
Redevances futures des leasing d'exploitation résultant des contrats non-résiliables	72 958
Charges de leasing	
Paiements de leasing minimaux	3 590
Charges de leasing de la période	3 590

L'EPFL n'a contracté aucun contrat de leasing opérationnel pour le financement d'appareils, de machines ou de véhicules.

Avec une échéance de remboursement de 1 à 5 ans sont compris :

- le bail à loyer auprès de l'ECAL, échéance au 01.08.2017 (KCHF 548).
- le bail à loyer relatif à des logements étudiants, une échéance au 30.09.2019 (KCHF 1099).

Avec une échéance de remboursement à plus de 5 ans sont compris :

- le loyer du bâtiment B1 du Campus Biotech à Genève, échéance au 30.06.2043 (KCHF 69397).
- un nouveau contrat de bail concernant le loyer pour des bureaux et laboratoires EPFL, rue des Jordils à St-Sulpice, début le 01.02.2016, échéance au 31.01.2021 (KCHF 1914).

27 | DIFFÉRENCES DE CHANGE

Il s'agit de la réévaluation des créances et des engagements résultant de prestations sans contrepartie directe (IPSAS 23) en monnaies étrangères et elle concerne principalement les projets européens). Le produit est compensé par une charge équivalente.

28 | RÉMUNÉRATION DES PERSONNES CLÉS DE LA DIRECTION

Rémunération des 5 membres clés de la direction de l'EPFL. Aucune autre rémunération ne leur est versée, ni à des membres de leurs familles. Aucun prêt ne leur a été consenti.

en milliers de CHF	2015
Direction (5 EPT)	1 966



No enreg. 1.16029.939.00125.002

Rapport de l'organe de révision

au Président de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En application de l'article 35*abis* de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (RS 414.110) et en notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe (avant-propos exclu) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité de la Direction de l'EPFL

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales (ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3), ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123); manuel de présentation des comptes du domaine des EPF), incombe à la Direction de l'EPFL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction de l'EPFL est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des

estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions légales et au manuel de présentation des comptes du domaine des EPF. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Rapport sur d'autres dispositions

L'indépendance du CDF est ancrée dans la loi fédérale sur le contrôle des finances (RS 614.0) et il n'existe aucun fait incompatible avec cette indépendance.

Conformément à la loi fédérale sur le contrôle des finances et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Berne, le 4 mars 2016

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES



Martin Köhli
Expert-réviseur agréé



Alain Crevoiserat
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels 2015



EPFL.CH

PROJET: EPFL

GRAPHISME & IMPRESSION: REPRO – CENTRE D'IMPRESSION EPFL

